Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260707-26_72-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-six le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation	01/07/2026	Nombre de conseillers en exercice	19
Date d'affichage	01/07/2026	Nombre de conseillers présents	17
		Nombre de conseillers votants	19

Présents : LE GALL Philippe, BRUN Annelise, CANTIN Alexandre, POMMEREUL Gaëlle, MOUTOUSSAMY Philippe, BILLAUD Audrey, SAVIN Jacky, MOREAUX Pascal, O'BEIRNE Lisa, LESNE Angélique, DELANDHUY Matthieu, SCHWOB Sandrine, COURDE Vivian, GRAVELEAU Benjamin, GORIEUX -LOUAPRE Anne-Lise, BACCEI Vincent, PICOIS Angélique.

Absents excusés : LOTTON Alexandre (pouvoir donné à Mme PICOIS Angélique), THOUVENIN Ludovic (pouvoir donné à Mr BACCEI Vincent

Absents non excusés : /

Annelise BRUN a été élue secrétaire de séance

N° 26 – 72 ADMISSION EN NON-VALEUR

(Rapporteur : A. BILLAUD, 5ème adjoint)

Monsieur le Trésorier Principal de Montfort sur Meu a transmis un état de demande d'admission en non-valeur. Ils correspondant à des titres des exercices 2021 à 2025. Ces admissions en non-valeur correspondent à des créances inférieures à 30 € ou à des poursuites sans effet.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
VU les états de demande d'admission en non-valeur n° 7306570131 d'un montant de **279.03 €** du 15 juin 2026,
CONSIDERANT que les créances d'un montant inférieur à 30 € et les poursuites sans effet ne font pas l'objet d'une procédure d'exécution forcée,
CONSIDERANT que le recouvrement amiable et les procédures de recouvrement forcées se sont avérées vaines et inopérantes,
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter les titres de recette en non-valeur.

Etat de la demande d'admission en non-valeur	Année	Montant
7306570131	2021	2.40 €
	2021	2.40 €
	2021	12.42 €
	2021	24.84 €
	2021	66.24 €
	2021	79.04 €
	2021	88.92 €
	2024	0.49 €
	2024	0.08 €
	2024	0.20 €
	2025	2.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent **à 279.03 €** et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260707-26_72-DE

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe LE GALL